



FICHE DE DONNEES DE SECURITE DE L'AQUA 2 CHOC A L'OXYGENE ACTIF ECOGENE**1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise**

Nom du produit	: AQUA 2 CHOC A L'OXYGENE ACTIF ECOGENE 1 KG (réf. 073379)
Utilisation du produit	: traitement de l'eau de piscine (désinfectant)
Société	:  ab7 Industries chemin des Monges 31450 DEYME tel : 33 (0)5 62 71 78 88
Téléphone en cas d'urgence	:  ab7 Industries chemin des Monges 31450 DEYME tel : 33 (0)5 62 71 78 88

2. Composition/informations sur les composants

Composant dangereux	Conc. (%w/w)	N°	N°	Symbole pur	Risques
		EINECS	CAS		
Pentapotassium-bis (peroximonosulfate)-bis(sulfate)	> 95 %	274-778-7	70693-62-8	C	R22, R34, R52
Peroxodisulfate de dipotassium	< 3 %	231-781-8	7727-21-1	O, Xn, Xi	R8, R22, R36/37/38, R42/43

Phrases de risques : voir rubrique 16

3. Identification des dangers

Classification	: CORROSIF
Dangers pour l'homme	: Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures.
Dangers pour l'environnement	: Nocif pour les organismes aquatiques..
Autres informations	: Aucune

4. Premiers secours

Après contact avec la peau	: Rincer abondamment à l'eau. Nettoyer les vêtements séparément avant de les réutiliser. Consulter un médecin en cas de douleur persistante.
Après contact avec les yeux	: Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas les lui enlever. En cas de contact, rinçage IMMEDIAT des yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter immédiatement un ophtalmologiste, même en l'absence de lésions apparentes.
Après inhalation	: Mettre la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Appeler immédiatement un médecin.
Après ingestion	: Consulter immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir. Si la victime est consciente, lui faire boire beaucoup d'eau.
Remarques générales	: Eloigner du lieu d'exposition, coucher la personne en position latérale de sécurité. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Immerger les vêtements souillés dans une bassine d'eau.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction	: Eau.
Dangers d'exposition	: Ne pas respirer les fumées.
Méthode particulière d'intervention :	Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Eviter le rejet dans l'environnement.
Equipement spécial de sécurité	: Equipement de protection individuelle.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles	: Evacuer le personnel vers des endroits sûrs. Utiliser un équipement de protection individuelle.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Méthodes de nettoyage	: Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination. Eviter toute formation de poussière. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

7. Manipulation et stockage

Manipulation	: Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Eviter la formation de poussière dans les endroits clos. Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Stockage	: Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger de toute contamination. Conserver dans le conteneur original. Conserver à l'écart des matières combustibles. Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de l'entreposage.
Utilisation(s) particulière(s)	: Non disponible

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Valeurs limites d'exposition	
Nom des ingrédients	<u>TLV/PEL</u>
Pentapotassium-bis(peroximonosulfate)-bis(sulfate)	non disponible
Contrôle de l'exposition professionnelle	
S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail.	
Protection respiratoire	: Appareil de protection filtrant anti-particules.
Protection des mains	: Gants en caoutchouc.
Protection des yeux	: Lunettes de sécurité à protection intégrale.
Protection de la peau	: Tablier, bottes.
Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement	
Non disponible	

9. Propriétés physico-chimiques

Information générales

État physique et aspect	: Solide granuleux.
Couleur	: blanc
Odeur	: aucune

Informations relatives à la santé, la sécurité et l'environnement

pH	: (à 30 g/l dans l'eau) : 2,0 (20°C)
Point d'ébullition	: Non applicable
Masse volumique	: Apparente 950 – 1250 kg/m ³
Dangers d'explosion	: Produit non explosif
Hydrosolubilité	: 256 g/l à 20°C
Pression de vapeur	: Non applicable
Inflammabilité (solide ou gaz)	: Non applicable
Viscosité	: Non applicable
Indice d'évaporation	: Non applicable

Autres données de sécurité

Aucune	:
--------	---

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter	: Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique..
Matières à éviter	: Composés halogénés, des cyanures, sels de métaux lourds.
Produits de décomposition dangereux	: Peut dégager des gaz dangereux lors du chauffage.

11. Informations toxicologiques

	<u>N°CAS</u>	<u>Valeur / Effet</u>
	70693-62-8	
	<u>composants dangereux</u>	
	pentapotassium-bis (peroximonosulfate)-bis(sulfate)	
Toxicité orale aigüe DL(50)	: DL50 (rat) :200 - 2000 mg/kg	
Toxicité dermale aigüe DL(50)	: DL50 (rat) : 2000 mg/kg	
Irritation de la peau	: Lapin : provoque des brûlures.	
Irritation des yeux	: Lapin : irritation sévère des yeux.	
Sensibilisation cutanée	: Cochon d'inde : n'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles par contact avec la peau.	
Sensibilisation respiratoire	: Cochon d'inde : n'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles par l'inhalation de poussière.	

12. Informations écologiques

Ecotoxicité	: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations sous forme non diluée ou en grande quantité.	
	<u>N°CAS</u>	<u>Valeur / Effet</u>
	<u>composants dangereux</u>	
Mobilité	: Non disponible.	Non disponible
Persistence et dégradabilité	: Non disponible.	Non disponible
Potentiel de bio-accumulation	: Non disponible.	Non disponible
Effets nocifs divers	: Non disponible.	


13. Considérations relatives à l'élimination

Elimination des résidus	: Eliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Elimination des emballages contaminés	: Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.
Autres informations	: Aucune.

14. Informations relatives au transport

Classe ADR	
Classe	: 8
Numéro ONU	: 3260
Groupe d'emballage	: II
Nom	: Solide inorganique corrosif, n.s.a.
Etiquette	: 8

15. Informations réglementaires

Classification	:	Le produit est classé et identifié suivant la Directive 1999/45/CE	
Symbole(s)	:		
	:	CORROSIF	
			
Identification(s) de danger	:		
Phrases de risques	:	R22	Nocif en cas d'ingestion.
		R34	Provoque des brûlures.
		R52	Nocif pour les organismes aquatiques.
Phrases de sécurité	:	S2	Conserver hors de la portée des enfants.
		S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
		S36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
		S60	Eliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux.
		S61	Eviter le rejet dans l'environnement.

16. Autres informations

Texte des phrase(s) R mentionnées dans la partie 2	:	R22	Nocif en cas d'ingestion.
		R34	Provoque des brûlures.
		R52	Nocif pour les organismes aquatiques.
Sources des données	:	Les informations légales de cette fiche de données de sécurité sont conformes aux recommandations des directives 99/155/CE et 2001/58/CE	
Service établissant la fiche	:	Service laboratoire	
Parties modifiées / version précédente	:	Parties 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16	

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date du 26/06/07. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.